



RAPPORT DE RECHERCHE

N° 2024-2

DISCRIMINATIONS DANS L'ACCES AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES : LES EFFETS DU GENRE, DE L'ORIGINE ET DU REVENU

DENIS ANNE, FLORIAN MOUSSI-BEYLIE

www.tepp.eu

TEPP – Théorie et Evaluation des Politiques Publiques - FR CNRS 2042

Discriminations dans l'accès aux associations sportives : les effets du genre, de l'origine et du revenu

Denis Anne^{*} Florian Moussi-Beylie[†]

Résumé : Cette étude s'intéresse aux discriminations dans l'accès aux associations sportives en France. Pour évaluer celles-ci, nous utilisons la méthode du test de correspondance, passant par l'envoi de demandes d'informations aux clubs sportifs. Nous avons créé huit profils de candidats fictifs afin d'évaluer trois critères de discrimination : le genre, l'origine ethnique et le niveau de revenu. Ces profils fictifs envoient des courriers électroniques à un total de 1200 associations sportives en France, sollicitant des informations précises sur l'accès à une session d'entraînement pour quatre sports différents, individuels ou collectifs, choisis pour leur pratique fortement genrée. Les résultats de l'étude ne révèlent pas de discrimination d'un point de vue quantitatif pour trois des quatre sports testés, mais soulignent une pénalité significative sur les trois caractéristiques choisies pour l'équitation, un sport caractérisé par des coûts de pratique bien plus élevés que les autres disciplines de notre étude. Nous observons également une différence dans le contenu des courriers électroniques reçus en retour par nos candidats, indiquant a priori une préférence globale pour le candidat de référence par rapport au candidat maghrébin et du sexe opposé.

Mots clés : discrimination, genre, origine, revenu, sport, test par correspondance.

Codes JEL : J15, L31, L83, Z20

Déclarations d'intérêts : aucune.

*. Univ Gustave Eiffel, Univ Paris Est Créteil, ERUDITE (EA 437), TEPP-CNRS (FR 2042), F-77454 Marne-La-Vallée, France, denis.anne@gmail.com

†. Univ Gustave Eiffel, Univ Paris Est Créteil, ERUDITE (EA 437), TEPP-CNRS (FR 2042), ORME, F-77454 Marne-La-Vallée, France, florian.moussi-beylie@univ-eiffel.fr, (+33) 679866556

1 Introduction

La lutte contre les discriminations constitue un objectif majeur des politiques publiques contemporaines. La loi du 27 mai 2008 en a fourni une base juridique en définissant les critères de traitement inégalitaire prohibés, qui sont aujourd’hui au nombre de 25. En décembre 2023, une proposition de loi a été votée par l’Assemblée Nationale pour renforcer les moyens de lutte contre les discriminations. D’un point de vue économique, selon la définition canonique de HECKMAN (1998), il existe une discrimination lorsqu’apparaît une différence d’accès à un service entre deux individus ayant des caractéristiques productives identiques et une caractéristique non productive différente. Cette définition a l’avantage de montrer que les discriminations sont à la fois immorales et inefficaces, car non fondées sur des différences productives.

Les discriminations sont largement documentées et étudiées en France et à l’international dans des domaines tels que l’emploi (BERTRAND & DUFLO, 2017 ; NEUMARK, 2018), les soins de santé (CHAREYRON, L’HORTY & PETIT, 2023), le logement (ACOLIN, BOSTIC & PAINTER, 2016 ; HANSON & SANTAS, 2014) et l’éducation (CHAREYRON, ERB & L’HORTY, 2023 ; GUUL, 2023). Une attention particulière est accordée aux critères interdits par la loi, tels que le sexe, l’origine présumée, le handicap, l’âge, l’orientation sexuelle et le niveau de revenu, mettant en évidence l’existence et l’importance de ces discriminations. Cependant, l’accès aux associations sportives en France reste peu étudié et manque de mesures quantitatives. Certes, le dernier rapport de l’INJEP sur les pratiques sportives de 2022 révèle que près d’un tiers des personnes interrogées déclarent s’être vu refuser une inscription dans un club ou une association sportive, en particulier les personnes à faibles revenus et les jeunes (JÖRG, 2022). Mais cette enquête ne détaille pas les causes de ces refus. Elle révèle pourtant des inégalités d’accès qui méritent d’être examinées pour y rechercher d’éventuelles discriminations. Une analyse approfondie de l’accès aux associations sportives contribuerait à combler ce manque et à éclairer les mesures susceptibles de promouvoir l’égalité d’accès dans le domaine sportif, qui constitue un enjeu majeur des politiques publiques contemporaines.

Car le sport ne constitue pas uniquement une pratique individuelle de loisir. Depuis plus de deux siècles, et particulièrement le renouveau du mouvement olympique, l’accès au sport est perçu comme un droit fondamental qui contribue au plein exercice de la citoyenneté et au bon fonctionnement démocratique. Le quatrième principe inscrit dans la charte de l’Olympisme stipule ainsi que « la pratique du sport est un droit de l’homme. Chaque individu doit avoir la possibilité de faire du sport sans discrimination d’aucune sorte et dans l’esprit olympique ». Le sixième principe précise encore : « La jouissance des droits et libertés reconnus dans la présente Charte olympique doit être assurée sans discrimination d’aucune sorte, notamment en raison de la race, la couleur, le sexe, l’orientation sexuelle, la langue, la religion, les opinions politiques ou autres, l’origine nationale ou sociale, la fortune, la

naissance ou toute autre situation ». Cette ambition de lier accès au sport et démocratie se retrouve dans le droit français. Le premier article du Code du sport (article 84 de la loi n°2004-1343) indique que « le développement du sport pour tous (...) [est] d'intérêt général. Et que « la loi favorise un égal accès aux activités physiques et sportives, sans discrimination fondée sur le sexe, l'identité de genre, l'orientation sexuelle, l'âge, le handicap, l'appartenance, vraie ou supposée, à une nation ou à une ethnie, la religion, la langue, la condition sociale, les opinions politiques ou philosophiques ou tout autre statut ».

Pour faciliter et démocratiser la pratique sportive, les associations sportives bénéficient de l'accès aux infrastructures sportives publiques ainsi que d'importantes subventions octroyées par l'État et les collectivités locales. En 2017, ces subventions se sont élevées à 2,3 milliards d'euros (DREYFUS, 2019). Elles jouent un rôle significatif dans le financement des associations sportives en France. En 2018, elles représentent 19% du budget total, après les cotisations (33%) et les recettes d'activité d'origine privée (32%)¹. Or, pour que les associations puissent bénéficier de ces subventions et plus largement être reconnues par l'Etat, la loi du 24 avril 2021, visant à renforcer le respect des principes de la République, a introduit un contrat d'engagement républicain. Depuis le 1er janvier 2022, toute association qui souhaite obtenir un agrément de l'État, une subvention publique ou accueillir un jeune en service civique est tenue de souscrire aux sept engagements de ce contrat. Celui-ci impose de respecter les lois de la République, les principes de liberté, d'égalité et de fraternité, la dignité de la personne humaine ainsi que les symboles de la République. L'engagement numéro 4, intitulé « Égalité et non-discrimination », cite explicitement la non-discrimination : « L'association (...) s'engage, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, à ne pas opérer de différences de traitement fondées sur le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'appartenance réelle ou supposée à une ethnie, une Nation, une prétendue race ou une religion déterminée, qui ne reposeraient pas sur une différence de situation objective, (...) ni cautionner ou encourager de telles discriminations. Elle prend les mesures, compte tenu des moyens dont elle dispose, permettant de lutter contre toute forme de violence à caractère sexuel ou sexiste ».

Dans le cadre de l'organisation par la France des 33^{ème} Jeux Olympiques, le Comité National Olympique et Sportif Français a établi en 2022 une charte de déontologie et d'éthique qui stipule : « Le refus de toute forme de discrimination, quelle qu'en soit la nature, est au cœur des valeurs du sport. Ces valeurs excluent en particulier toute « distinction d'origine, de race ou de religion (...), mais aussi toute distinction en fonction du sexe, du genre, de l'orientation sexuelle ou de l'apparence physique ». Accepter la diversité, être ouvert aux autres, promouvoir l'égalité des chances, avoir le souci de la cohésion et de la participation de tous aux projets collectifs sont

1. Source : Insee, enquête Situation des associations en 2018.

des références permanentes pour tous ceux qui pratiquent le sport et animent ou encadrent des activités sportives » (article 3). L'article 18 dispose que « Les organisations sportives proscrivent la violence et toutes les formes de discrimination, en accordant une attention particulière aux personnes et aux groupes en situation de vulnérabilité ». Parallèlement, la France, ainsi que l'ensemble des pays européens et occidentaux, ont également adopté un ensemble de textes qui témoignent de leur adhésion à un système de valeurs rejetant fermement les discriminations.

En résumé, la pratique sportive est un domaine parmi bien d'autres dans lequel les pouvoirs publics souhaitent promouvoir l'égalité et la lutte contre les discriminations. Mais, et en cela le sport est particulièrement intéressant à étudier, c'est également un domaine qui est susceptible d'avoir un impact sur les inégalités et les discriminations à l'encontre de certaines catégories de population. Cet impact peut être positif ou négatif selon les cas.

D'un côté, le sport est un domaine dans lequel certaines minorités fréquemment discriminées (notamment les minorités ethno-raciales) peuvent obtenir une visibilité importante dans des disciplines bénéficiant d'un impact médiatique élevé, d'une très forte identification du public, notamment national, et présentant des performances individuelles et collectives particulièrement valorisées dans nos sociétés. Parallèlement, les travaux de sociologie de MERTON (1938) ont montré que les individus issus de groupes ayant difficilement accès aux moyens légitimes de réussite - ce qui est clairement le cas des groupes discriminés - pouvaient être incités à utiliser d'autres moyens, déviant ou innovants pour réussir. Le sport peut en être un.

Par la reconnaissance médiatique, symbolique et économique qu'il permet aux meilleurs, le sport constitue ainsi une voie de réussite dans laquelle les catégories discriminées peuvent être incitées à s'investir. On peut penser et espérer que le succès de personnes issues de ces groupes ait un impact positif sur la perception de ces mêmes minorités. Ainsi, la quadruple médaille d'or en athlétisme de Jesse Owens lors des Jeux Olympiques de Berlin de 1936 a apporté une contradiction célèbre aux thèses racistes du régime nazi. L'équipe de France qui remporta en 1998 la coupe du monde de football, fut largement médiatisée comme une équipe « *black*, blanc, beur », symbolisant l'unité nationale par-delà la variété des origines des joueurs. La littérature académique a pu montrer l'importance et la puissance de ces *role models* (LYLE, 2009) pour modifier les représentations et les stéréotypes (BREDA et al., 2019; WICKER & FRICK, 2016b). A l'inverse, certaines études (EVANS, 1985) montrent que les nombreuses victoires du boxeur noir américain Joe Louis n'ont pas eu d'impact sur la baisse des discriminations à son encontre et à celle des autres afro-américains.

D'un autre côté, la visibilité accordée à certaines catégories ou minorités à travers le sport peut également contribuer à renforcer les stéréotypes les concernant. En France, par exemple, certains professionnels ont suscité la controverse en attribuant

des qualités footballistiques spécifiques à des groupes ethno-raciaux, véhiculant une vision essentialisée sujette à controverse, voire raciste, renvoyant au mythe de la supposée *black athletic superiority* (SIMON, 2014).

Ce mythe est également présent aux États-Unis produisant néanmoins des « effets de réel » performatifs dans la sélection des joueurs. Ainsi, les joueurs de football afro-américains de la NFL sont surreprésentés dans les postes défensifs et sous-représentés parmi les quarterbacks, les centres et les botteurs (SCULLY, 1973). Ces deux effets aboutissent à une sur-représentation des Noirs dans le sport. Dans les années 1990, représentant 13% de la population aux États-Unis, ils constituaient 80% des joueurs dans le basket-ball de la NBA, 65% des joueurs de football de la NFL et 30% des joueurs de base-ball de la MLB (LONGLEY, 2006). Malgré cette forte présence, des discriminations persistent dans le recrutement et les postes attribués au sein des équipes (KAHN, 2000).

Pour ce qui est du genre dans le secteur sportif il est plus compliqué pour les femmes d'obtenir ce *role model* à travers le concept d'héroïsme genré (HARGREAVES, 2013). L'héroïsme dans le sport est une construction sociale complexe, différenciée selon le genre. Les athlètes masculins, souvent associés à la force et à l'agressivité, trouvent plus facilement leur place dans le panthéon des héros sportifs, grâce à des critères de valorisation plus clairs. En revanche, les athlètes féminines rencontrent des obstacles liés aux normes de genre, qui valorisent l'altruisme, la douceur, le *care*, peu compatibles avec l'image traditionnelle de l'héroïsme et la dimension compétitive du sport. Cette contradiction entraîne une ambiguïté dans la perception publique des performances sportives féminines, notamment celles réalisées dans des disciplines traditionnellement masculines. Malgré leurs exploits, les athlètes féminines peuvent être perçues comme ne correspondant pas aux attentes sociales d'un héros sportif, ce qui conduit souvent à une dévalorisation de leurs réalisations par rapport à celles des hommes (WICKER & FRICK, 2016a). Parallèlement, un certain nombre de disciplines sportives sont particulièrement genrées. Ainsi, en 2022, 85% des licenciés en équitation sont des femmes tandis qu'elles ne sont que 13% dans le rugby. Au delà de ces exemples, l'ensemble des sports olympiques rassemblent moins de 30% de femmes parmi leurs licenciés². Le fait qu'un sport soit pratiqué par une très forte proportion d'hommes ou de femmes contribue à renforcer les stéréotypes de genre associés. Cela peut entraîner par exemple des effets d'auto-sélection de la part des personnes du sexe opposé, réduisant leur pratique de ce sport, renforçant encore le stéréotype. Cela peut également favoriser des comportements discriminatoires de la part des institutions et des clubs, sans qu'ils soient d'ailleurs forcément conscients, en lien avec les stéréotypes genrés intériorisés, sur le modèle de ce que GOLDIN et ROUSE (2000) ont pu montrer sur les femmes musiciennes.

On le voit, se pencher sur les discriminations dans le sport apporte un éclairage

2. Source : Recensement des licences et clubs 2022, INJEP-MEDES

original et particulièrement intéressant à cette problématique. C'est à la fois un domaine qui peut renforcer les stéréotypes et les discriminations associées, mais où les catégories discriminées peuvent percer et apparaître positivement, sans forcément faire évoluer les stéréotypes associés. Notre étude va étudier les discriminations dans le sport en présentant deux caractéristiques originales : d'une part en s'intéressant au cas français, peu étudié par la littérature ; d'autre part en s'intéressant à plusieurs types de caractéristiques susceptibles de favoriser des comportements discriminatoires : l'origine, le sexe et le niveau de vie. Nous mobilisons la méthode du test par correspondance, ou *testing*, fréquemment utilisée pour mesurer les discriminations, qui consistera ici à envoyer deux demandes d'information similaires en tous points sauf sur le critère que l'on cherche à étudier. La première partie de l'article présente une revue de la littérature sur le sujet. Nous présentons ensuite la méthodologie utilisée par notre enquête. Nous poursuivons par une présentation de nos résultats avant de conclure.

2 Revue de Littérature

On observe en France des différences dans la pratique sportive, notamment en fonction du sexe, de l'âge et de la position sociale. En 2020, selon une enquête de l'INJEP (JÖRG, 2023), environ deux tiers des personnes âgées de 15 ans et plus déclarent pratiquer une activité physique. L'écart entre les sexes est faible et en baisse entre 2018 et 2022 : 62% des hommes et 59% des femmes pratiquent un sport régulièrement ; l'écart n'est plus que de deux points de pourcentages si l'on intègre la pratique occasionnelle (73% contre 71%). En revanche, la baisse de l'activité avec l'âge est plus marquée pour les femmes : si l'on trouve 91% des femmes et 95% des hommes de 15 à 18 ans ayant pratiqué au moins une activité physique ou sportive au cours des douze derniers mois, elles ne sont plus que 69% entre 55 et 64 ans, contre 84% pour les hommes du même groupe d'âge.

Les catégories favorisées (en terme de revenus, de diplôme ou de position socio-professionnelle) pratiquent également plus souvent, même si l'écart diminue entre 2018 et 2022. Par exemple, plus de 80% des personnes possédant un diplôme supérieur à bac + 2 sont pratiquants contre moins de 50% des personnes non diplômées. Après les contraintes (professionnelles, scolaires ou familiales), le coût est la deuxième raison la plus souvent avancée comme frein à une pratique sportive plus importante. Connaissant les avantages psychosociaux et de santé liés à la pratique sportive (BAILEY, 2006 ; EIME et al., 2013), ces écarts de pratique risquent de favoriser, voire de renforcer certaines inégalités économiques, sociales ou de conditions de vie entre ces différentes catégories de personnes, au détriment des moins favorisés.

Par ailleurs, ces différences dans la pratique sportive sont amplifiées lorsque l'on passe à l'accès aux associations sportives. C'est notamment le cas pour les femmes

qui ne représentent qu'un tiers des licenciés sportifs alors qu'elles pratiquent presque autant que les hommes. En France, nous n'avons pas de statistiques sur les différences de niveau de revenu au sein des associations sportives. Néanmoins, l'accès à ces associations implique généralement un coût auquel s'ajoute fréquemment une licence sportive. Il est probable que la pratique sportive au sein d'associations sportives ne réduise pas les inégalités économiques observées au niveau de la pratique déclarée.

S'intéresser à la pratique en club ou au sein d'une association permet d'analyser différents facteurs susceptibles d'en rendre plus difficile l'accès à certaines catégories de population, notamment l'attitude des responsables de ces associations lorsqu'ils sont sollicités par un éventuel adhérent. On passe alors d'une approche en termes de différence de pratique à une analyse en termes d'inégalité d'accès, voire de discrimination qui ouvre une question morale, sociale et politique. Si les écarts de pratiques sont des différences, elles renvoient à des choix personnels (même si ceux-ci sont influencés par la socialisation reçue et si les conséquences de ces choix peuvent générer des inégalités ultérieures de santé ou de qualité de vie); s'il s'agit d'inégalités de traitement vis à vis de différentes catégories de citoyens, elles sont alors contraires tant à l'esprit olympique qu'à la morale, voire au droit s'il s'agit de discriminations.

La littérature sociologique met en évidence plusieurs types de facteurs qui entravent la pratique sportive pour certains groupes ou catégories de personnes. Il peut s'agir par exemple d'obstacles institutionnels (HÉAS et al., 2009). Des barrières à l'entrée rendent le sport « inamical » pour certains groupes de population, notamment les femmes et les personnes en situation de handicap, limitant ainsi leur accès et leur représentation dans le sport. Il s'agit entre autres d'aménagements inadaptés tels que des escaliers au lieu de rampes d'accès, d'un manque de créneaux horaires disponibles, de l'absence de vestiaires pour les filles, et, pour les personnes en situation de handicap, de toilettes non adaptées ou de l'absence de rangements spécifiques pour les équipements particuliers tels que les prothèses ou les adaptateurs. D'autres types d'obstacles renvoient plutôt à une forme de résistance au changement des responsables de clubs, mobilisant différents types de pratiques discursives pour résister à la diversité dans leur club (SPAALJ, KNOPPERS & JEANES, 2020).

En économie, il existe une riche littérature sur les discriminations au sein du sport de haut niveau. Ces recherches mettent en lumière l'existence de discriminations qui engendrent des disparités économiques dans des domaines divers tels que le genre, l'origine ethnique et raciale, les salaires, le recrutement, l'accès aux compétitions, *etc.*, dans une grande variété de sports et à tous les niveaux : des entraîneurs aux athlètes, avec des sources variées pouvant provenir des recruteurs, des propriétaires et des spectateurs. Ces travaux soulignent l'omniprésence de nombreuses formes de discrimination au sein du marché sportif d'élite (ANDREFF, 2021; KAHN, 1991). Par exemple, dans une étude de GODDARD et WILSON (2009), le recrutement des

joueurs noirs dans les divisions supérieures des clubs de football anglais s'accompagne d'une discrimination à l'embauche, plus marquée pour les joueurs moins talentueux que pour leurs homologues blancs. Ainsi, les joueurs noirs qui intègrent les meilleurs clubs doivent généralement avoir un niveau de talent moyen plus élevé que les joueurs blancs très doués. Toujours dans le contexte du football professionnel anglais, les joueurs d'Amérique du Sud bénéficient d'un traitement préférentiel. Cette discrimination s'explique par une réponse des propriétaires de clubs à une affluence plus importante au stade lorsque davantage de joueurs sud-américains sont présents sur le terrain (PEDACE, 2008). La discrimination opère une sélection parmi les sportifs en faveur de ceux qui possèdent les caractéristiques jugées « adéquates », mais sa médiatisation risque d'amplifier les stéréotypes et les discriminations. Inversement, la visibilité de catégories habituellement discriminées au sein du sport de haut niveau fortement médiatisé peut générer des *role models* positifs pour les personnes appartenant à ces catégories (KOKOLAKAKIS & LERA-LÓPEZ, 2023).

Cette attention pour l'élite sportive laisse souvent de côté l'analyse des discriminations au sein du sport de masse et vis à vis des pratiquants et licenciés ordinaires. Par ailleurs, bien que la question des discriminations raciales ou ethniques dans le sport soit largement analysée dans les pays anglo-saxons, notamment aux États-Unis, elle reste relativement sous-étudiée en France et plus largement en Europe. La méthode des « tests par correspondance » est aujourd'hui une des méthodes les plus utilisées pour étudier les comportements discriminatoires (BERTRAND & DUFLO, 2017; BERTRAND & MULLAINATHAN, 2004; LIPPENS, VERMEIREN & BAERT, 2023; NEUMARK, 2018; QUILLIAN et al., 2017; ZSCHIRNT & RUEDIN, 2016).

Nous recensons quatre études économiques sur le sport réalisées par des tests de correspondance en Europe. Dans une première étude, NESSELER, GOMEZ-GONZALEZ et DIETL (2019) ont exploré ce domaine en envoyant des courriels électroniques à des clubs de football amateurs en Suisse. Dans leurs courriels adressés à 1188 entraîneurs, ils ont sollicité la possibilité de participer à une séance d'entraînement, en variant uniquement le nom de l'expéditeur entre une consonance locale et une consonance étrangère. Les résultats ont dévoilé une nette discrimination : les individus portant des noms à consonance étrangère, ainsi que ceux ayant des noms suisses issus d'autres groupes ethniques autochtones, obtenaient moins de réponses.

Forts de ces résultats, les mêmes chercheurs ont poursuivi leur étude en 2021 en l'élargissant à une échelle européenne. Ils ont alors constaté une discrimination significative à l'encontre des individus paraissant étrangers au sein des clubs de football amateurs (GOMEZ-GONZALEZ, NESSELER & DIETL, 2021). En employant à nouveau une méthode de test de correspondance ils ont envoyé des demandes d'information par courrier électronique à 23 020 clubs de football amateurs européens. En comparant les taux de réponse aux courriels de profils « locaux » avec ceux des

profils « étrangers », ils ont observé des disparités dans 22 pays européens, allant de 23,37 % pour la Croatie à 3,05 % pour l'Irlande. La France s'est rangée dans les pays les moins discriminants, avec une différence de taux de réponse de seulement 3,57 %. Malgré ce constat plutôt positif, l'étude souligne l'existence d'une barrière à l'entrée pour les individus portant des noms à consonance étrangère et souhaitant adhérer à des clubs de football en Europe.

En reprenant les données de l'étude précédente de NESSELER, GOMEZ-GONZALEZ et DIETL (2019) et en utilisant la même méthodologie, DIETL et al. (2021) ont entrepris de déterminer si un courrier électronique de suivi, envoyé suite à l'absence de réponse à la demande initiale, serait traité de manière égale pour les individus ayant des noms d'origine locale ou étrangère. Lors du premier envoi de courrier électronique, les auteurs ont constaté, tout comme dans l'étude antérieure, une discrimination à l'encontre des individus portant des noms à consonance étrangère. Cependant, lors d'un second envoi de courrier électronique, sollicitant la participation à un entraînement de football et l'intégration à un groupe social, il est apparu qu'aucun des deux candidats ne faisait l'objet de discrimination. Cela suggère un effet positif de la persévérance.

Dans le cadre de la poursuite de l'étude sur les discriminations dans le sport, STORM et al. (2023) ont mené une étude par test de correspondance sur le football au Danemark, en Suède et en Norvège. Le choix du football est justifié par sa grande popularité dans ces pays, touchant l'ensemble de la population et connaissant une augmentation constante du nombre de licenciés, notamment pour le football féminin en pleine croissance. Dans cette étude, les auteurs ont réalisé des tests en envoyant des demandes d'informations aux entraîneurs des 1 141 clubs identifiés. Ils ont examiné l'effet croisé du genre et de l'origine étrangère supposée, en variant le nom et le prénom des candidats. Les résultats indiquent une discrimination à l'encontre des femmes ayant un nom à consonance étrangère, mais cette discrimination n'est observée qu'en Suède. En effet, en Suède, ces femmes ont une probabilité de recevoir une réponse positive de 66,73 %, contre 76,88 % pour les femmes portant un nom à consonance locale.

Nous utilisons la même méthode de tests par correspondance pour étudier les discriminations dans le sport en France. La réalité du monde sportif met en lumière une dualité frappante : d'une part, l'engagement à respecter une égalité formelle est clairement exprimé dans divers textes juridiques liés au sport. D'autre part, l'observation de l'égalité effective révèle un décalage considérable, soulignant la persistance d'inégalités, voire de discriminations. C'est cet écart que nous allons chercher à documenter pour la France. Il n'existe actuellement aucune étude économique de ce genre sur le marché sportif français, notamment quand il s'agit de prendre en compte plusieurs critères de discrimination potentielle. Nous allons donc étudier dans quelle mesure l'origine ethnique, le genre et le niveau de revenu influencent les réponses

des responsables de clubs sportifs à des demandes d’adhésion. Notre objectif est d’établir un premier état des lieux dans le contexte sportif français.

3 Méthodologie

Le principe du test de correspondance est de comparer les réponses obtenues à une demande d’adhésion à une association sportive entre deux candidats qui sont identiques à tout point de vue, à l’exception de la caractéristique spécifique dont on souhaite examiner l’impact.

On pourrait penser que pour étudier les discriminations dans l’accès aux associations sportives, le test de correspondance n’est pas approprié, car l’accès est normalement ouvert à tous. En général, il suffit d’assister à l’une des premières séances d’entraînement ou de demander des informations par courrier électronique pour pouvoir intégrer le club.

C’est pourquoi nous adoptons une approche axée sur la demande préalable d’informations. Cette méthode a déjà été efficacement utilisée dans le domaine de l’emploi, comme l’a démontré CHALLE et al. (2020) mais aussi du sport (NESSELER, GOMEZ-GONZALEZ & DIETL, 2019). Elle est particulièrement adaptée au domaine sportif qui nous intéresse car il est fréquent qu’une personne potentiellement intéressée par une pratique sportive prenne contact avec un club pour obtenir une information. Nous utilisons cette méthode pour demander un renseignement sur l’accès au club ou à un entraînement.

3.1 Les candidats fictifs

Concernant la construction des profils, nous avons sélectionné des jeunes, la classe d’âge qui regroupe le plus de licenciés sportifs en France, tout en choisissant une tranche d’âge suffisamment élevée pour que l’envoi autonome d’un courrier électronique soit crédible. Nous avons donc choisi les 15-19 ans, la troisième classe regroupant le plus de licenciés, après les 10-14 ans et les 5-9 ans. Nous avons construit nos identités fictives en sélectionnant les prénoms les plus couramment donnés lors des années de naissance des individus de cet âge. Les noms de famille sont également choisis parmi les plus fréquents. Pour le critère de l’origine, nous opérons de même pour que garçon et fille signalent par leur nom et prénom une origine maghrébine. Finalement, pour permettre d’étudier toutes les caractéristiques que nous souhaitons tester, nous avons construit huit candidats fictifs censés s’intéresser à la pratique d’un sport dans un club ou une association sportive.

Les signaux envoyés au club l’étaient avant tout par le patronyme et le prénom (pour le sexe et l’origine). Lors de l’envoi du courrier électronique au club, le nom complet de l’expéditeur était visible par le destinataire, non seulement dans la signature, mais aussi par l’adresse électronique d’envoi du courriel.

Pour le niveau de vie, c'est par le texte du message qu'il était signalé ; le candidat ou la candidate précisant être titulaire du Pass'Sport. Le Pass'Sport est une initiative gouvernementale offrant une aide financière pouvant aller jusqu'à 50 euros pour l'acquisition d'une licence sportive auprès d'une fédération agréée par le ministère des Sports. Cette aide est destinée aux enfants et jeunes adultes issus de familles modestes, visant ainsi à encourager leur participation à des activités sportives et à favoriser leur accès à la pratique sportive organisée.

3.2 Les demandes d'informations adressées aux associations sportives

À la différence des études antérieures portant sur les discriminations en matière d'accès aux clubs de football amateurs, cette étude a adopté une approche différente. Nous avons choisi de nous pencher sur quatre sports populaires (en termes de nombre de pratiquants), dont deux sports collectifs et deux sports individuels, avec pour chacun une répartition selon le sexe modal, masculin ou féminin. Comme il n'existe pas en France de sport collectif avec une majorité de femmes, notre choix s'est porté sur le volley-ball, qui atteint presque la parité en 2022. Nous considérons donc deux sports masculins, l'un collectif, l'autre individuel : le football et l'athlétisme. Pour les sports féminins, il s'agit du volley-ball et de l'équitation. Nous avons sélectionné uniquement des associations rattachées à une fédération sportive nationale, les obligeant statutairement à accepter le Pass'Sport.

Nous avons sélectionné pour chaque sport aléatoirement 300 adresses e-mails en Ile-de-France d'associations agrégés par le ministère des sports. Néanmoins, pour l'athlétisme et le volley-ball qui n'ont pas 300 associations en Ile-de-France, nous avons par la suite sélectionné aléatoirement d'autres clubs dans le reste de la France. Il s'agissait le plus souvent des responsables administratifs ou des secrétaires des associations. Au total, 1 200 clubs ont été testés.

Comme nous souhaitions tester trois critères (sexe, origine et niveau de vie), il aurait fallu en théorie envoyer quatre demandes d'information à chaque club : le candidat de référence, le candidat titulaire du Pass'Sport, le candidat d'origine maghrébine et le candidat du sexe non modal (une fille pour le football et l'athlétisme, un garçon pour l'équitation et le volley-ball). Ceci aurait augmenté fortement les risques de détection de la part des destinataires des messages. Nous avons donc choisi de n'envoyer que trois courriels à chaque club. Nous avons réparti de manière aléatoire les 300 adresses de chaque sport en trois groupes à qui ont été envoyées trois candidatures. Le candidat de référence du sport considéré était présent dans chaque groupe. Il était accompagné soit du candidat pauvre et du candidat d'origine maghrébine (groupe 1), soit du candidat maghrébin et de celui de sexe non modal (groupe 2), soit du pauvre et du sexe non modal (groupe 3). L'ordre d'envoi de chaque candidat était lui aussi choisi de manière aléatoire. Cette méthode permet

de comparer les taux de réponses pour les trois critères considérés. Au total, ce sont donc $1\ 200 \times 3 = 3\ 600$ messages qui ont été envoyés à quelques jours d'intervalle aux clubs. Nous donnons des exemples des messages que nous envoyons dans la table 1.

TABLE 1 – Exemples de messages envoyés aux clubs

<p>Madame, monsieur,</p> <p>Je suis à la recherche d'un club. Acceptez-vous de nouveaux membres en catégorie 17 ans ?</p> <p>Bonne journée,</p> <p>Louis P</p>
<p>Bonjour,</p> <p>J'ai 18 ans et j'aimerais m'inscrire dans votre club. Quels documents dois-je apporter ?</p> <p>Cordialement,</p> <p>Mohamed B</p>
<p>Bonjour,</p> <p>Je suis intéressé par votre club et je détiens le Pass'Sport. Est-il possible de venir découvrir le club à la prochaine séance ?</p> <p>Bien à vous,</p> <p>Gabriel F</p>
<p>Bonjour,</p> <p>Je voudrais venir faire un essai lors du prochain entraînement des moins de 20 ans. Pourriez-vous m'indiquer les horaires, s'il vous plaît ?</p> <p>Merci par avance pour votre réponse.</p> <p>Emma D</p>

Nous avons envoyé l'ensemble des courriels au début de la saison sportive, entre le 27 septembre et le 4 octobre 2023. Toutes les réponses ont été classées dans l'une des trois catégories suivantes décrites dans la table 2 : réponse positive, réponse positive limitative, ou réponse négative. Une réponse négative indiquait que l'expéditeur n'était pas invité à participer à une session d'entraînement. Une réponse positive signifiait que l'expéditeur était invité à une session d'entraînement. Enfin, une réponse positive avec des demandes de renseignements supplémentaires signifiait que les répondants souhaitaient obtenir plus d'informations (par exemple l'expérience de jeu).

TABLE 2 – Modalités associées aux réponses

Réponse	Modalités associées à la réponse
Positive ferme	<ul style="list-style-type: none"> — Rendez-vous — Transmission d'un contact pour un rendez-vous — Demande d'information sur l'âge pour les horaires d'entraînement — Type de sport souhaité (club multisport)
Positive limitative	<ul style="list-style-type: none"> — Le responsable demande des informations sur le niveau de pratique — Le responsable demande des informations sur les pratiques antérieures — Le responsable renvoie sur le site internet
Négative	<ul style="list-style-type: none"> — Équipe complète — Pas d'équipe masculine/féminine, pas de Pass'Sport — Absence de réponse

4 Résultats

4.1 Résultats bruts

La table 3 présente le nombre d'envois, le nombre de réponses positives, le taux de réponses positives, le nombre de retours positifs fermes et le taux de réponses positives fermes pour l'ensemble de nos candidats, tous sports confondus. Les taux de réponses positifs entre chaque candidat sont très proches et pour certains (l'origine et le niveau de vie) contre-intuitifs. Le candidat de référence reçoit 55,17% de réponses positives, le candidat maghrébin 56,38%, le candidat détenteur du Pass'Sport 57,75%, et le candidat du sexe opposé 52,13%. L'examen des quatre candidats révèle peu de différences entre leurs taux de réponse. Néanmoins, on peut observer une différence concernant les réponses positives fermes. Le candidat de référence a un taux de réponse de 42,58%, le candidat maghrébin de 36,38%, le candidat qui détient le Pass'Sport de 45%, et le candidat du sexe opposé de 39,13%. On observe donc un taux de réponse supérieur pour le candidat de référence et le candidat détenant le Pass'Sport face aux candidats maghrébin et du sexe opposé. Cependant, ces résultats sont mitigés, en partie en raison de l'agrégation des données par sport, ce qui pourrait masquer des variations de comportement spécifiques à chaque discipline.

Dans la table 4, on donne les écarts des taux de réponses positives et fermes entre le candidat de référence et les trois autres candidats. Nous constatons uniquement une différence significative de 6,21 points de pourcentage entre le candidat de

TABLE 3 – Taux de réponses positives par candidats

	Référence	Maghrébin	Pass'Sport	Sexe opposé
Nombre d'envois	1200	800	800	800
Retours positifs	662	451	462	417
Taux de réponses positives	55,17%	56,38%	57,75%	52,13%
Retours positifs fermes	511	291	360	313
Taux de réponses positives fermes	42,58%	36,38%	45,00%	39,13%

Source : Données du test par correspondance, TEPP-CNRS

référence et le candidat maghrébin, qui reçoit donc moins de retours positifs fermes. Comme nous n'observons pas de différence significative sur les taux de réponses positives, cela suggère que le candidat maghrébin reçoit autant de retours, mais que le contenu des courriers électroniques diffère, demandant plus souvent des renseignements supplémentaires. Les responsables des associations ont ainsi davantage tendance à répondre de manière plus limitative à ce candidat.

TABLE 4 – Ecart de taux de succès selon les profils des candidats

	Réponse positive	Réponse positive ferme
Maghrébin - Référence	1,21%	-6,21%***
Pass'Sport - Référence	2,58%	2,42%
Sexe Opposé - Référence	-3,04%	-3,46%

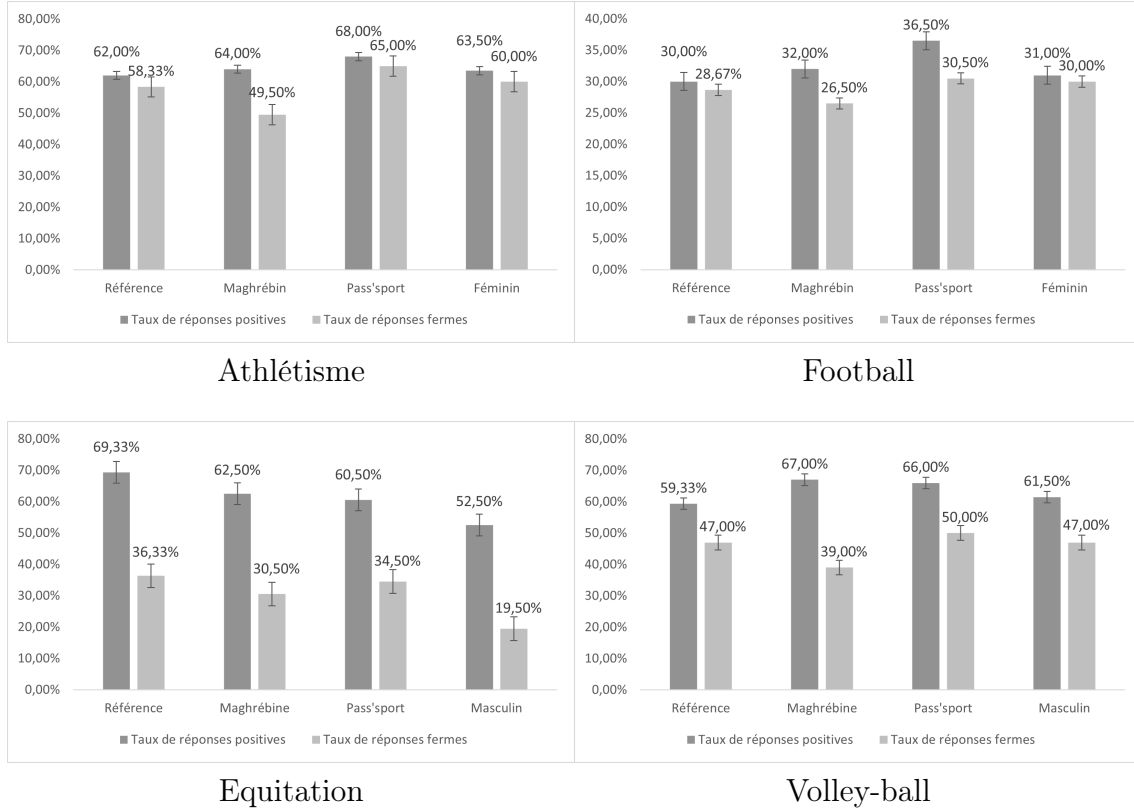
Note : * Significatif au seuil de 10 %. ** Significatif au seuil de 5 % et *** Significatif au seuil de 1 %. Les p-valeurs sont obtenues à partir de tests d'égalité de proportion.

Source : Données du test par correspondance, TEPP-CNRS

Par la suite, nous avons examiné les taux de réponses positives et fermes pour chaque sport, comme présenté dans la table 5. Pour les sports masculins et le volley-ball, les taux de réponse sont assez similaires, avec un avantage *contre-intuitif* pour les autres candidats par rapport au candidat de référence, en particulier pour le détenteur du Pass'Sport. Ce dernier peut être perçu comme un indicateur du niveau de pauvreté du candidat, mais également comme un signe de capacité de paiement élevée et rapide, surtout pour les sports moins onéreux. Cependant, cette tendance s'inverse pour les sports nécessitant des investissements financiers plus importants, comme l'équitation. Concernant l'équitation, le candidat de référence, de genre féminin, présente un taux de réponse positive élevé à 69,33%, comparativement aux candidates d'origine maghrébine, aux détentrices du Pass'Sport, ainsi qu'au candidat masculin, affichant respectivement des taux de 62,5%, 60,5% et 52,5%. En ce qui concerne les réponses fermes, la candidate de référence obtient un taux de 36,33%, contre 30,50%, pour la maghrébine, 34,50% pour la détentrice du Pass'Sport, et 19,50% pour le candidat masculin.

La table 6 présente les résultats des tests de proportion, permettant d'évaluer la significativité des différences de taux de réponses positives et fermes entre le candidat de référence (masculin ou féminin selon les sports) et les autres candidats

TABLE 5 – Taux de réponses positives par candidat et par sport



Source : Données du test par correspondance, TEPP-CNRS

pour chaque discipline. Aucune différence significative n'est observée dans le football. Néanmoins, on observe une différence de 8,83 points de pourcentage et de 8 points de pourcentage en défaveur du candidat maghrébin en athlétisme et volley-ball. En revanche, pour les sports féminins, et spécialement l'équitation, des différences significatives de réponses positives émergent entre la candidate féminine de référence et la détentriche du Pass'Sport ainsi que le candidat du sexe opposé. La détention du Pass'Sport et un prénom masculin réduisent significativement les chances d'accès aux clubs d'équitation, avec des baisses respectives de 8,83 points de pourcentage et de 16,83 points de pourcentage. Ce dernier résultat est confirmé pour les réponses positives fermes.

4.2 Confirmation économétrique

Nous voulons maintenant confirmer ces résultats à travers des régressions économétriques afin d'estimer l'effet de l'origine, du genre et du revenu sur la probabilité d'obtenir une réponse positive. Notre spécification principale pour chaque sport est la suivante :

$$\text{REP}_{(i,r,c)} = \beta_0 + \beta_1 \text{NAfr}_{(i)} + \beta_2 \text{Pass}_{(i)} + \beta_3 \text{Sex}_{(i)} + \beta_4 \text{T}_{(i,r)} + \theta_{(r)} + \varepsilon_{i,r} \quad (1)$$

TABLE 6 – Écart en points de pourcentage par candidat selon le sport

Sports	Tests	Réponse positive	Réponse positive ferme
Athlétisme	Maghrébin - Référence	2,00%	-8,83%*
	Pass'Sport - Référence	6,00%	6,67%
	Femme - Référence	1,50%	1,67%
Football	Maghrébin - Référence	2,00%	-2,17%
	Pass'Sport - Référence	6,50%	1,83%
	Femme - Référence	1,00%	1,33%
Equitation	Maghrébine - Référence	-6,83%	-5,83%
	Pass'Sport - Référence	-8,83%*	-1,83%
	Homme - Référence	-16,83%***	-16,83%***
Volley-ball	Maghrébine - Référence	7,67%*	-8,00%*
	Pass'Sport - Référence	6,67%	3,00%
	Homme - Femme	2,17%	0,00%

Note : * Significatif au seuil de 10 %. ** Significatif au seuil de 5 % et *** Significatif au seuil de 1 %. Les p-valeurs sont obtenues à partir de tests d'égalité de proportion.

Source : Données du test par correspondance, TEPP-CNRS

Dans notre modèle 1, $REP(i, r, c)$ est une variable dichotomique indiquant si le responsable de l'association r de la commune c donne ou non une réponse positive au candidat i . Les variables d'intérêt $NAfr(i)$, $Pass(i)$, et $Sex(i)$ indiquent respectivement si le candidat est d'origine maghrébine, détenteur du Pass'Sport, et de sexe non modal. La variable $T(i, r)$ représente le jour d'envoi du mail du candidat i au responsable r . Les coefficients à estimer sont β_1 à β_4 . Enfin, notre spécification principale sont les effets fixes recruteurs $\theta_{(r)}$.

4.2.1 Confirmation pour les réponses positives globales

Dans un premier temps, nous vérifions les résultats des différences de taux de réponses à travers des régressions par Moindres Carrés Ordinaires (MCO) en considérant comme réponse positive le fait d'avoir obtenu une réponse globalement positive et une réponse positive ferme.

La table 7 présente les estimations des modèles liés à notre équation 1 pour chaque sport, présentées dans chacune des colonnes. Ces modèles intègrent les effets fixes du responsable de l'association, les caractéristiques de l'offre, notamment l'ordre d'envoi et le groupe d'envoi.

En ce qui concerne les sports masculins, aucune discrimination envers nos candidats n'est observée. Cependant, des résultats inattendus émergent : le candidat mettant en avant la détention du Pass'Sport bénéficie d'un avantage de réponse. En athlétisme, par exemple, ce candidat obtient 5,9 points de pourcentage de réponses positives de plus que le candidat de référence, et cette différence monte même à 6,8 points de pourcentage pour le football. Comme précisé ci-dessus, le Pass'Sport constitue à la fois un signal de faible niveau de vie mais également une garantie de

TABLE 7 – Régression linéaire globale et pour chaque sport

	Globale	Athlétisme	Football	Equitation	Volley-ball
Origine maghrébine	0,016 (0,021)	0,020 (0,031)	-0,003 (0,031)	-0,066* (0,034)	0,113** (0,034)
Pass'sport	0,033 (0,022)	0,059* (0,034)	0,068* (0,036)	-0,104*** (0,035)	0,055 (0,034)
Sexe opposé	-0,034 (0,022)	0,040 (0,032)	0,014 (0,036)	-0,162*** (0,035)	0,014 (0,032)
Ordre d'envoi	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Effets fixes	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Observations	3600	900	900	900	900
R-squared	0,0868	0,6841	0,6046	0,6359	0,6666

Note : * Significatif au seuil de 10 %. ** Significatif au seuil de 5 % et *** Significatif au seuil de 1 %. Erreurs-types clustérisés au niveau du recruteur entre parenthèses. Source : Données du test par correspondance, TEPP-CNRS

paiement pour des activités qui sont ici peu coûteuses en général pour les participants.

En se penchant sur les sports féminins, des discriminations sont observées pour l'ensemble de nos candidats à l'équitation. Les candidats portant un prénom d'origine maghrébin, détenteurs du Pass'Sport et masculins reçoivent respectivement 6,6 points de pourcentage, 10,4 points de pourcentage et 16,2 points de pourcentage de réponses positives en moins par rapport au candidat de référence. Étant donné que le taux de réponse des femmes dans ce sport est de 69,33%, cela correspond à une pénalité relative de 9,51% pour la candidate avec un patronyme maghrébin, de 15% pour la candidate détentrice du Pass'Sport et de 23,36% pour le candidat masculin. Pour le volley-ball, le seul résultat significatif concerne la candidate maghrébine, qui obtient 11,3 points de pourcentage de réponses positives en plus que la candidate de référence. Pour ce qui est de la candidate à faible niveau de vie, on peut noter que l'équitation est un sport onéreux dont le coût dépasse généralement de beaucoup le montant de l'allocation du Pass'Sport.

4.2.2 Confirmation pour les réponses positives fermes

Dans un second temps, nous vérifions s'il existe une différence significative entre les individus sur une réponse exclusivement positive, en excluant les réponses limitatives. En effet, un candidat peut obtenir plus de réponses limitatives, ce qui pourrait alors gonfler son taux de réponses positives. Cependant, il peut exister une nuance dans le type de réponse, indiquant ainsi une préférence du responsable pour un certain type d'individus. Cette mesure d'une différence de traitement dans le contenu du courrier électronique serait alors une discrimination de second ordre, qui intervient pas sur la réponse au courrier mais dans son contenu.

Dans la table 8 nous observons les résultats de nos modèles liés à l'équation 1

TABLE 8 – Régression linéaire globale pour chaque sport uniquement pour les réponses positives fermes

	Globale	Athlétisme	Football	Équitation	Volley-ball
Origine magrèbine	-0,058*** (0,0214)	-0.083** (0.034)	-0.048 (0.031)	-0.102*** (0.035)	-0.008 (0.035)
Pass'sport	0,030 (0,022)	0.052 (0.034)	0.029 (0.035)	-0.018 (0.034)	-0.010 (0.035)
Sexe opposé	-0,037* (0,021)	0.044 (0.034)	0.018 (0.035)	-0.129*** (0.031)	-0.008 (0.034)
Ordre d'envoi	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Effets fixes	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Observations	3600	900	900	900	900
R-carré	0,07084	0.6592	0.5998	0.6195	0.6487

Note : * Significatif au seuil de 10 %. ** Significatif au seuil de 5 % et *** Significatif au seuil de 1 %. Erreurs-types clustérisés au niveau du recruteur entre parenthèses. Source : Données du test par correspondance, TEPP-CNRS

mais en excluant les reponses limitatives des réponses positives. Comme pour les modèles précédents nous intégrons les effets fixes du responsable de l'association et l'ordre d'envoi des courriers électroniques.

En excluant les réponses limitatives, on observe l'apparition d'un risque très significatif de discrimination à l'encontre du candidat d'origine maghrébine, qui obtient 5,8 points de pourcentage de réponses positives fermes de moins que le candidat de référence, et même 8,3 points de pourcentage de moins dans l'athlétisme. Cette discrimination est également observable pour ce candidat dans le domaine de l'équitation, où il reçoit 10,2 points de pourcentage de réponses en moins. Le candidat de sexe non modal en équitation obtient lui aussi moins de chances de réponse ferme, soit 12,9 points de pourcentage en moins. Étant donné que les taux de réponses de nos candidats de référence pour l'ensemble, l'athlétisme et l'équitation sont respectivement de 42,58%, 58,33% et 36,33%, cela correspond donc à une pénalité relative pour le candidat maghrébin de 13,62% pour l'ensemble, 14,22% en athlétisme, de 28,07% en équitation et de 35,51% pour le candidat masculin en équitation.

5 Discussion et Conclusion

Dans cette étude, notre objectif était d'explorer les discriminations liées à l'accès à une activité sociale, telle que la pratique d'un sport au sein d'un club affilié à une fédération sportive, pour des individus fictifs portant des noms à consonances étrangères, ayant un revenu modeste ou étant de sexe non modal. Nos résultats révèlent une discrimination marquée à l'égard de nos candidats, mais uniquement dans le contexte de l'équitation, restreignant ainsi l'accès de ces populations à cette activité sportive et sociale très répandue en France. Cette discrimination se manifeste

tout d'abord par une préférence plus marquée des responsables d'association sportive envers les candidats de sexe féminin avec des prénoms à consonance française. Ensuite, de manière plus globale, les responsables répondant à ces emails accordent moins de réponses strictement positives aux candidats d'origine supposée maghrébin et de sexe opposé. En effet, ces derniers reçoivent davantage de réponses positives limitatives, ce qui suggère une certaine forme de biais discriminatoire de second ordre.

En revanche, nos résultats mettent en évidence un avantage à bénéficier du Pass'Sport dans les sports masculins. Dans ces sports, l'influence positive de la détention du Pass'Sport sur le taux de réponses positives peut s'expliquer par le fait que ces sports sont en France peu coûteux et très populaires. En effet, tant pour l'athlétisme que pour le football, le coût moyen d'une saison de pratique s'élève à environ 200 euros, englobant les frais de licence et de cotisation au club, auxquels il faut ajouter le coût du matériel (qui peut parfois être réduit grâce à des prêts de l'association). Mettre en avant la détention du Pass'Sport dans ces disciplines signale au responsable de l'association une capacité de paiement immédiate, expliquant ainsi cette préférence. A l'inverse, bien que l'équitation soit tout aussi populaire (se classant troisième en France en termes de nombre de licences, après le football et le tennis), le coût est notablement plus élevé. En moyenne, une saison de pratique exige un investissement d'au moins 600 euros, couvrant la licence, la cotisation à l'association, et les cours (auxquels il faut là aussi ajouter du matériel qui peut être coûteux). Cela expliquerait pourquoi la détention du Pass'Sport, bien qu'offrant une allocation de 50 euros pour la licence, est moins valorisée dans ce contexte. Une autre hypothèse, que nous ne pouvons vérifier dans notre étude pourrait renvoyer aux différences de caractéristiques socio-professionnelles des pratiquants de l'équitation comparativement au football ou à l'athlétisme (MIGNON & TRUCHOT, 2002), ainsi qu'aux stéréotypes éventuels associés à ce sport. Ainsi, lors des compétitions médiatisées, notamment aux Jeux Olympiques, l'organisation des épreuves, les tenues et les équipements mobilisent notamment un imaginaire fondé sur la rigueur et la tradition, tant militaire qu'aristocratique, peut-être plus associé aux catégories supérieures. Dans ces conditions, la discrimination vis à vis du Pass'Sport pourrait refléter une dissonance entre les stéréotypes associés respectivement au sport et au candidat. Notre étude confirme donc partiellement les travaux précédents consacrés à la discrimination dans le sport. Notamment pour ce qui est de la question de l'origine. La nouveauté essentielle de notre travail est d'apporter des informations sur la discrimination vis à vis du sexe associé au sport et vis à vis du niveau de vie des candidats.

Une des limites de notre étude réside dans notre incapacité à spécifier clairement le type de discrimination économique, qu'elle soit basée sur des préférences individuelles (BECKER, 1957) ou sur des considérations statistiques (PHELPS, 1972). En

effet, nos résultats ne nous permettent pas de distinguer si les responsables associatifs discriminatoires le font en raison de préférences personnelles ou sur la base de croyances liées à la productivité de certains groupes de population. Cependant, en ce qui concerne le titulaire du Pass'Sport, il est possible d'envisager une forme de discrimination statistique. En effet, le responsable du club d'équitation pourrait supposer qu'une personne bénéficiant de cette aide d'État pourrait ne pas avoir les moyens de payer les frais de cours d'équitation. Toutefois, il est également plausible que le recruteur fasse simplement preuve d'une discrimination par préférence en n'appréciant pas les populations modestes. Ou encore, il est envisageable que des barrières administratives entrent en jeu. Comme souvent, nous butons également à faire apparaître la discrimination inconsciente basée sur les stéréotypes, même si certains résultats pourraient le suggérer.

Pour améliorer l'étude, il serait intéressant d'explorer les interactions entre les variables caractérisant la commune et les phénomènes de discrimination. D'autres variables peuvent également influencer la réponse du responsable de l'association au candidat. Suite aux recherches précédentes sur les discriminations liées à l'origine dans l'accès aux clubs de football, il serait intéressant d'intégrer dans l'analyse des variables sur l'orientation politique des habitants de la commune, le nombre d'habitants, et la part des immigrés dans la population.

Des études futures pourraient explorer d'autres disciplines sportives et élargir la taille de l'échantillon des tests. Permettant ainsi de vérifier s'il existe une différence de traitement entre les sports et notamment entre les sports coûteux et les sports accessibles financièrement. Et ainsi pouvoir observer si les résultats concernant l'équitation sont généralisables à d'autres sports coûteux. Il serait également pertinent de répéter cette expérience à différentes périodes pour évaluer l'évolution des discriminations dans le sport, notamment après les Jeux Olympiques de Paris 2024, qui prônent l'inclusivité dans le domaine sportif. De plus, il serait intéressant d'inclure d'autres critères de discrimination dans l'analyse. Notamment le lieu de résidence dans un quartier politique de la ville, dont les individus subissent déjà des discriminations importantes sur d'autres marchés comme l'emploi (CHAREYRON et al., 2022), l'accès au logement (LE GALLO et al., 2017) et le tourisme (BUNEL et al., 2021). Pour ce qui concerne notre champ, ces personnes souffrent de surcroît d'une inégalité d'accès aux équipements sportifs, puisqu'en moyenne, trois fois moins d'équipements sportifs sont observés dans ces territoires (GATEL & CORMIER-BOULIGEON, 2017).

Références

- ACOLIN, A., BOSTIC, R., & PAINTER, G. (2016). A field study of rental market discrimination across origins in France. *Journal of Urban Economics*, 95, 49-63. <https://doi.org/10.1016/j.jue.2016.07.003>
- ANDREFF, W. (2021). *La face cachée du sport-Dérives économiques et scandales financiers* (W. ANDREFF, Éd.). De Boeck Supérieur. <https://www-cairn-info.univ-eiffel.idm.oclc.org/la-face-cachee-du-sport--9782807336476-page-95.htm>
- BAILEY, R. (2006). Physical education and sport in schools : A review of benefits and outcomes. *Journal of school health*, 76(8), 397-401. <https://doi.org/10.1111/j.1746-1561.2006.00132.x>
- BECKER, G. S. (1957). The economics of discrimination (chicago : University of chicago). <https://doi.org/10.2307/2230052>
- BERTRAND, M., & DUFLO, E. (2017). Field experiments on discrimination. *Handbook of economic field experiments*, 1, 309-393. <https://doi.org/10.1016/bs.hefe.2016.08.004>
- BERTRAND, M., & MULLAINATHAN, S. (2004). Are Emily and Greg more employable than Lakisha and Jamal? A field experiment on labor market discrimination. *American economic review*, 94(4), 991-1013. <https://doi.org/10.1257/0002828042002561>
- BREDA, T., GRENET, J., MONNET, M., & VAN EFFENTERRE, C. (2019). Role Models féminins : un levier efficace pour inciter les filles à poursuivre des études scientifiques? *Notes IPP*, (45). [hal-02443152](https://hal.science/hal-02443152)
- BUNEL, M., L'HORTY, Y., MBAYE, S., PARQUET, L. d., & PETIT, P. (2021). Testing for Discrimination in Leisure Accommodation. *Annals of Economics and Statistics*, (141), 23-48. <https://doi.org/10.15609/annaeconstat2009.141.0023>
- CHALLE, L., CHAREYRON, S., L'HORTY, Y., & PETIT, P. (2020). Discrimination dans le recrutement des grandes entreprises : une approche multicanal. *rapport de recherche TEPP*, (01). <https://hal.science/hal-02441144/>
- CHAREYRON, S., CHALLE, L., L'HORTY, Y., & PETIT, P. (2022). Can subsidies paid directly to employers reduce residential discrimination in employment? An assessment based on serial field experiments. *Urban Studies*, 59(6), 1202-1218. <https://doi.org/10.1177/00420980211006033>
- CHAREYRON, S., ERB, L.-A., & L'HORTY, Y. (2023). Assessing discrimination in access to higher education : results from a field experiment. *Annals of Economics and Statistics*, (151), pp. 121-145. <https://doi.org/10.2307/48744152>
- CHAREYRON, S., L'HORTY, Y., & PETIT, P. (2023). Cream skinning and discrimination in access to medical care : A field experiment. *Health Economics*, 32(8), 1868-1883. <https://doi.org/10.1002/hec.4692>

- DIETL, H. M., GOMEZ-GONZALEZ, C., MORETTI, P., & NESSELER, C. (2021). Does persistence pay off? Accessing social activities with a foreign-sounding name. *Applied Economics Letters*, 28(10), 881-885. <https://doi.org/10.1080/13504851.2020.1784381>
- DREYFUS, M. (2019). Le paysage associatif français. Mesures et évolutions. Viviane Tchernogog, Lionel Prouteau et al., préface d'Hugues Sibille, Juris/Dalloz, 2019, 372 p., 35 euros. *RECMA*, (4), 137-138. <https://doi.org/10.3917/recma.354.0137>
- EIME, R. M., YOUNG, J. A., HARVEY, J. T., CHARITY, M. J., & PAYNE, W. R. (2013). A systematic review of the psychological and social benefits of participation in sport for children and adolescents : informing development of a conceptual model of health through sport. *International journal of behavioral nutrition and physical activity*, 10(1), 1-21. <https://doi.org/10.1186/1479-5868-10-98>
- EVANS, A. (1985). Joe Louis as a Key Functionary : White reactions toward a black champion. *Journal of Black Studies*, 16(1), 95-111. <https://doi.org/10.1177/002193478501600107>
- GATEL, F., & CORMIER-BOULIGEON, F. (2017). *Développer la pratique d'activités physiques et sportives tout au long de la vie*. Paris : parliamentary report. 100 p.
- GODDARD, J., & WILSON, J. O. (2009). Racial discrimination in English professional football : evidence from an empirical analysis of players' career progression. *Cambridge Journal of Economics*, 33(2), 295-316. <https://doi.org/10.1093/cje/ben038>
- GOLDIN, C., & ROUSE, C. (2000). Orchestrating impartiality : The impact of "blind" auditions on female musicians. *American economic review*, 90(4), 715-741. <https://doi.org/10.1257/aer.90.4.715>
- GOMEZ-GONZALEZ, C., NESSELER, C., & DIETL, H. M. (2021). Mapping discrimination in Europe through a field experiment in amateur sport. *Humanities and Social Sciences Communications*, 8(1), 1-8. <https://doi.org/10.1057/s41599-021-00773-2>
- GUUL, T. S. (2023). Political Solutions to Discriminatory Behavior. *American Political Science Review*, 117(2), 719-733. <https://doi.org/10.1017/S0003055422000648>
- HANSON, A., & SANTAS, M. (2014). Field experiment tests for discrimination against Hispanics in the US rental housing market. *Southern Economic Journal*, 81(1), 135-167. <https://doi.org/10.4284/0038-4038-2012.231>
- HARGREAVES, J. (2013). *Heroines of sport : The politics of difference and identity*. Routledge. <https://doi.org/10.4324/9780203466063>

- HÉAS, S., FERREZ, S., ROBÈNE, L., & BODIN, D. (2009). Les discriminations sportives à la loupe : les problèmes d'accès comme limites invisibles. *Migration Société*, (6), 71-92. <https://doi.org/10.3917/migra.126.0071>
- HECKMAN, J. J. (1998). Detecting discrimination. *Journal of economic perspectives*, 12(2), 101-116. <https://doi.org/10.1257/jep.12.2.101>
- JÖRG, M. (2022). Baromètre national des pratiques sportives 2022. *INJEP Notes rapports*, 75.
- JÖRG, M. (2023). Baromètre national des pratiques sportives 2023. *INJEP Notes rapports*, 76.
- KAHN, L. M. (1991). Discrimination in professional sports : A survey of the literature. *ILR Review*, 44(3), 395-418. <https://doi.org/10.1177/0019793991044400301>
- KAHN, L. M. (2000). A level playing field? Sports and discrimination. *The economics of sports*, 1, 115. <https://doi.org/10.17848/9780880993968.ch6>
- KOKOLAKAKIS, T., & LERA-LÓPEZ, F. (2023). Sport legacy impact on ethnic minority groups : the case of London 2012. In *The Sport Mega-Events of the 2020s* (p. 26-43). Routledge. <https://doi.org/10.1080/17430437.2021.2011229>
- LE GALLO, J., L'HORTY, Y., DU PARQUET, L., & PETIT, P. (2017). En France : Un testing de couverture nationale. *rapport de recherche TEPP*, (01). <https://www.irev.fr/sites/default/files/atoms/files/rr-dalton-france-11700.pdf>
- LIPPENS, L., VERMEIREN, S., & BAERT, S. (2023). The state of hiring discrimination : A meta-analysis of (almost) all recent correspondence experiments. *European Economic Review*, 151, 104315. <https://doi.org/10.1016/j.eurocorev.2022.104315>
- LONGLEY, N. (2006). Racial discrimination. In W. ANDREFF & S. SZYMANSKI (Éd.), *Handbook on the Economics of Sport* (p. 757-765). Edward Elgar. <https://doi.org/10.4337/9781847204073.00097>
- LYLE, J. (2009). *Sporting success, role models and participation : A policy related review*. sportscotland Edinburgh.
- MERTON, R. K. (1938). Social Structure and Anomie. *American Sociological Review*, 3(5), 672-682. Récupérée février 29, 2024, à partir de <http://www.jstor.org/stable/2084686>
- MIGNON, P., & TRUCHOT, G. (2002). *Les pratiques sportives en France : Enquête 2000*. INSEP-Éditions. <https://doi.org/10.4000/books.insep.849>
- NESSLER, C., GOMEZ-GONZALEZ, C., & DIETL, H. (2019). What's in a name? Measuring access to social activities with a field experiment. *Palgrave Communications*, 5(1). <https://doi.org/10.1057/s41599-019-0372-0>
- NEUMARK, D. (2018). Experimental research on labor market discrimination. *Journal of Economic Literature*, 56(3), 799-866. <https://doi.org/10.1257/jel.20161309>

- PEDACE, R. (2008). Earnings, performance, and nationality discrimination in a highly competitive labor market as an analysis of the English professional soccer league. *Journal of Sports Economics*, 9(2), 115-140. <https://doi.org/10.1177/1527002507301422>
- PHELPS, E. S. (1972). The statistical theory of racism and sexism. *The american economic review*, 62(4), 659-661. <https://www.jstor.org/stable/1806107>
- QUILLIAN, L., PAGER, D., HEXEL, O., & MIDTBØEN, A. H. (2017). Meta-analysis of field experiments shows no change in racial discrimination in hiring over time. *Proceedings of the National Academy of Sciences*, 114(41), 10870-10875. <https://doi.org/10.1073/pnas.1706255114>
- SCULLY, G. W. (1973). Economic discrimination in professional sports. *Law & Contemp. Probs.*, 38, 67. <https://www.jstor.org/stable/1190960>
- SIMON, P. (2014). Le foot français, les noirs et les arabes. *Mouvements*, (2), 81-89. <https://doi.org/10.3917/mouv.078.0081>
- SPAALJ, R., KNOPPERS, A., & JEANES, R. (2020). “We want more diversity but...” : Resisting diversity in recreational sports clubs. *Sport management review*, 23(3), 363-373. <https://doi.org/10.1016/j.smr.2019.05.007>
- STORM, R. K., NESSELER, C., HOLUM, M., NYGAARD, A., & JAKOBSEN, T. G. (2023). Ethnic discrimination in Scandinavia : evidence from a field experiment in women’s amateur soccer. *Humanities and Social Sciences Communications*, 10(1), 1-10. <https://doi.org/10.1057/s41599-023-01734-7>
- WICKER, P., & FRICK, B. (2016a). The inspirational effect of sporting achievements and potential role models in football : A gender-specific analysis. *Managing Sport and Leisure*, 21(5), 265-282. <https://doi.org/10.1080/23750472.2016.1265461>
- WICKER, P., & FRICK, B. (2016b). Recruitment and retention of referees in non-profit sport organizations : The trickle-down effect of role models. *VOLUNTAS : International Journal of Voluntary and Nonprofit Organizations*, 27, 1304-1322. <https://doi.org/10.1002/nml.21550>
- ZSCHIRNT, E., & RUEDIN, D. (2016). Ethnic discrimination in hiring decisions : a meta-analysis of correspondence tests 1990–2015. *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 42(7), 1115-1134. <https://doi.org/10.1080/1369183X.2015.1133279>

TEPP Rapports de Recherche 2024

24-1. L'indice de diversité patronymique : enjeux, principes et applications

Moussa Kheddache, Yannick L'Horty

TEPP Rapports de Recherche 2023

23-13. La taxation du capital : pourquoi ? Comment ?

Etienne Lehmann

23-12. Pénalités périphériques et accès à l'emploi

Yannick L'Horty

23-11. Un modèle d'équilibre général calculable pour analyser les effets de la transition énergétique à La Réunion

Avotra Narindranahary, Olivia Ricci

23-10. Les inégalités économiques et sociales dans les Outre-Mer français : un héritage de l'histoire et des institutions coloniales

Jean-François Hoarau

23-9. Programme "Passeport Compétences / Badges numériques" Régions Bourgogne-Franche-Comté et Normandie

Equipe porteuse : Crem Caen, Tepp

23-8. Inégalités de niveau de vie en Nouvelle-Calédonie, l'impact du nickel : mesure et décomposition

Frédéric Chantreuil, Isabelle Lebon, Héloïse Rozier

23-7. Analyse de l'Impact économique Local des établissements caennais d'Enseignement Supérieur et de Recherche

Frédéric Chantreuil, Isabelle Lebon, Samuel Lerestif

23-6. Décomposition des inégalités liées au genre au sein de la fonction publique

Mathieu Bunel, Frédéric Chantreuil, Frédéric Gavrel, Jean-Pascal Guironnet, Isabelle Lebon

23-5. Qu'avons-nous appris en évaluant les accélérateurs de BPI France ?

Fabrice Gilles, Yannick L'Horty, Ferhat Mihoubi

23-4. Sélection à l'entrée en master : les effets du genre et de l'origine

Sylvain Chareyron, Berlanda Desuza Fils-Aimé, Yannick L'Horty

23-3. Discriminations ethno-raciales dans l'accès au logement social : un test des guichets d'enregistrement

Sylvain Chareyron, Yannick L'Horty

23-2. Le recrutement à l'épreuve de la distance et des crises

Laetitia Challe

23-1. Quels facteurs expliquent la faible coopération en horticulture?

Serge Blondel, Ngoc-Thao Noet

TEPP Rapports de Recherche 2022

22-8. Discrimination à l'embauche, grossesse et parentalité : une première évaluation expérimentale

Laetitia Challe, Yannick L'Horty, Pascale Petit, François-Charles Wolff

22-7. Origine ou couleur de peau? Anatomie des discriminations à l'embauche dans le secteur du prêt-à-porter

Dianké Tchabo

22-6. Discriminations dans l'accès à l'emploi : les effets croisés du genre, de l'origine et de l'adresse

Sylvain Chareyron, Yannick L'Horty, Pascale Petit

22-5. Handicap et discriminations dans l'accès au logement : un test multicritères sur les malvoyants

Laetitia Challe, Sylvain Chareyron, Yannick L'Horty, Loïc Du Parquet, Pascale Petit

22-4. Discrimination dans l'accès aux masters : une évaluation expérimentale

Sylvain Chareyron, Louis-Alexandre Erb, Yannick L'Horty

22-3. Dynamique des conglomérats et politique antitrust

Armel Jacques

22-2. Droits connexes et aides sociales locales : un nouvel état des lieux

Denis Anne, Yannick L'Horty

22-1. Etat des lieux, menaces et perspectives futures pour le tourisme à La Réunion : un regard macroéconomique à travers la détection de ruptures structurelles

Jean-François Hoarau

TEPP Rapports de Recherche 2021

21-13. Retarder l'âge d'ouverture des droits à la retraite provoque-t-il un déversement de l'assurance-retraite vers l'assurance-maladie ? L'effet de la réforme des retraites de 2010 sur l'absence-maladie

Mohamed Ali Ben Halima, Camille Ciriez, Malik Koubi, Ali Skalli

21-12. Discriminations en outre-mer : premiers résultats d'un testing

Denis Anne, Sylvain Chareyron, Yannick L'Horty, Rebecca Peyrière

21-11. Evaluation de la mise en place du prélèvement forfaitaire unique

Marie-Noëlle Lefebvre, Etienne Lehmann, Michaël Sicsic, Eddy Zanoutene

21-10. Confinement et discrimination à l'embauche : enseignements expérimentaux

Laetitia Challe, Yannick L'Horty, Pascale Petit François-Charles Wolff

21-9. Endettement stratégique dans un duopole mixte

Armel Jacques

21-8. Recours et non-recours à la prime d'activité : une évaluation en termes de bien-être

Cyrine Hannafi, Rémi Le Gall, François Legendre

21-7. Mixité et performances des entreprises

Laetitia Challe, Fabrice Gilles, Yannick L'Horty, Ferhat Mihoubi

21-6. Les écarts de rémunération au recrutement des femmes et des hommes : une investigation en entreprise

Sylvain Chareyron, Mathilde Leborgne, Yannick L'Horty

21-5. Discriminations dans l'accès à l'emploi : une exploration localisée en pays Avesnois

Denis Anne, Sylvain Chareyron, Mathilde Leborgne, Yannick L'Horty, Pascale Petit

21-4. Droits et devoirs du RSA : l'impact des contrôles sur la participation des bénéficiaires

Sylvain Chareyron, Rémi Le Gall, Yannick L'Horty

21-3. Accélérer les entreprises ! Une évaluation ex post

Fabrice Gilles, Yannick L'Horty, Ferhat Mihoubi

21-2. Préférences et décisions face à la COVID-19 en France : télétravail, vaccination et confiance dans la gestion de la crise par les autorités

Serge Blondel, Sandra Chyderiotis, François Langot, Judith Mueller, Jonathan Sicsic

21-1. Confinement et chômage en France

Malak Kandoussi, François Langot

TEPP Rapports de Recherche 2020

20-5. Discriminations dans le recrutement des personnes en situation de handicap : un test multi-critère

Yannick L'Horty, Naomie Mahmoudi, Pascale Petit, François-Charles Wolff

20-4. Evaluation de la mise au barème des revenus du capital

Marie-Noëlle Lefebvre, Etienne Lehmann, Michaël Sicsic, Eddy Zanoutene

20-3. Les effets du CICE sur l'emploi, la masse salariale et l'activité : approfondissements et extensions pour la période 2013-2016

Fabrice Gilles, Yannick L'Horty, Ferhat Mihoubi

20-2. Discrimination en raison du handicap moteur dans l'accès à l'emploi : une expérimentation en Ile-de-France

Naomie Mahmoudi

20-1. Discrimination dans le recrutement des grandes entreprises: une approche multicanal

Laetitia Challe, Sylvain Chareyron, Yannick L'Horty et Pascale Petit

TEPP Rapports de Recherche 2019

19-7. Les effets des emplois francs sur les discriminations dans le recrutement : une évaluation par testing répétés

Laetitia Challe, Sylvain Chareyron, Yannick L'Horty, Pascale Petit

19-6. Les refus de soins discriminatoires: tests multicritères et représentatifs dans trois spécialités médicales

Sylvain Chareyron, Yannick L'Horty, Pascale Petit

19-5. Mesurer l'impact d'un courrier d'alerte sur les discriminations liées à l'origine

Sylvain Chareyron, Yannick L'Horty, Pascale Petit, Souleymane Mbaye

19-4. Evaluation de la mise au barème des revenus du capital: Premiers résultats

Marie-Noëlle Lefebvre, Etienne Lehmann, Michael Sicsic

19-3. Parent isolé recherche appartement : discriminations dans l'accès au logement et configuration familiale à Paris

Laetitia Challe, Julie Le Gallo, Yannick L'horty, Loïc du Parquet, Pascale Petit

19-2. Les effets du Service Militaire Volontaire sur l'insertion des jeunes : un bilan complet après deux années d'expérimentation

Denis Anne, Sylvain Chareyron, Yannick L'horty

19-1. Discriminations à l'embauche: Ce que nous apprennent deux décennies de testings en France

Loïc Du Parquet, Pascale Petit

TEPP Rapports de Recherche 2018

18-7. Les effets du CICE sur l'emploi, les salaires et l'activité des entreprises: nouveaux approfondissements et extensions pour la période 2013-2015

Fabrice Gilles, Yannick L'Horty, Ferhat Mihoubi

18-6. Les effets du CICE sur l'emploi, les salaires et l'activité des entreprises: approfondissements et extensions pour la période 2013-2015

Fabrice Gilles, Yannick L'Horty, Ferhat Mihoubi, Xi Yang

18-5. Les discriminations dans l'accès à l'emploi privé et public: les effets de l'origine, de l'adresse, du sexe et de l'orientation sexuelle

Laetitia Challe, Yannick L'Horty, Pascale Petit, François-Charles Wolff

18-4. Handicap et discriminations dans l'accès à l'emploi : un testing dans les établissements culturels

Louise Philomène Mbaye

18-3. Investissement et embauche avec coûts d'ajustement fixes et asymétriques

Xavier Fairise, Jérôme Glachant

18-2. Faciliter la mobilité quotidienne des jeunes éloignés de l'emploi: une évaluation expérimentale

Denis Anne, Julie Le Gallo, Yannick L'Horty

18-1. Les territoires ultramarins face à la transition énergétique: les apports d'un MEGC pour La Réunion

Sabine Garabedian, Olivia Ricci

TEPP Rapports de Recherche 2017

17-12. Le travail à temps partiel en France: Une étude des évolutions récentes basée sur les flux

Idriss Fontaine, Etienne Lalé, Alexis Parmentier

17-11. Les discriminations dans l'accès au logement en France: Un testing de couverture nationale

Julie Le Gallo, Yannick L'Horty, Loïc du Parquet, Pascale Petit

17-10. Vous ne dormirez pas chez moi! Tester la discrimination dans l'hébergement touristique

Mathieu Bunel, Yannick L'Horty, Souleymane Mbaye, Loïc du Parquet, Pascale Petit

17-09. Reprendre une entreprise : Une alternative pour contourner les discriminations sur le marché du travail

Souleymane Mbaye

17-08. Discriminations dans l'accès à la banque et à l'assurance : Les enseignements de trois testings

Yannick L'Horty, Mathieu Bunel, Souleymane Mbaye, Pascale Petit, Loïc Du Parquet

17-07. Discriminations dans l'accès à un moyen de transport individuel : Un testing sur le marché des voitures d'occasion

Souleymane Mbaye, Mathieu Bunel, Yannick L'Horty, Pascale Petit, Loïc Du Parquet

17-06. Peut-on parler de discriminations dans l'accès à la formation professionnelle ? Une réponse par testing

Loïc Du Parquet, Mathieu Bunel, Yannick L'Horty, Souleymane Mbaye, Pascale Petit

17-05. Evaluer une action intensive pour l'insertion des jeunes: le cas du Service Militaire Volontaire

Dennis Anne, Sylvain Chareyron, Yannick L'Horty

17-04. Les effets du CICE sur l'emploi, les salaires et l'activité des entreprises: une nouvelle évaluation ex post pour la période 2013-2015

Fabrice Gilles, Yannick L'Horty, Ferhat Mihoubi, Xi Yang

17-03. La faiblesse du taux d'emploi des séniors: Quels déterminants?

Laetitia Challe

17-02. Les effets du CICE sur l'emploi, les salaires et la R&D: une évaluation ex post: Résultats complémentaires

Fabrice Gilles, Mathieu Bunel, Yannick L'Horty, Ferhat Mihoubi, Xi Yang

17-01. Les discriminations dans l'accès au logement à Paris: Une expérience contrôlée

Mathieu Bunel, Yannick L'Horty, Loïc Du Parquet, Pascale Petit

TEPP Rapports de Recherche 2016

16-10. Attractivité résidentielle et croissance locale de l'emploi dans les zones d'emploi métropolitaines

Emilie Arnoult

16-9. Les effets du CICE sur l'emploi, les salaires et la R&D: une évaluation ex post

Fabrice Gilles, Mathieu Bunel, Yannick L'Horty, Ferhat Mihoubi, Xi Yang

16-8. Discriminations ethniques dans l'accès au logement: une expérimentation en Nouvelle-Calédonie

Mathieu Bunel, Samuel Gorohouna, Yannick L'Horty, Pascale Petit, Catherine Ris

16-7. Les Discriminations à l'Embauche dans la Sphère Publique: Effets Respectifs de l'Adresse et De l'Origine

Mathieu Bunel, Yannick L'Horty, Pascale Petit

16-6. Inégalités et discriminations dans l'accès à la fonction publique d'Etat : une évaluation par l'analyse des fichiers administratifs de concours

Nathalie Greenan, Joseph Lafranchi, Yannick L'Horty, Mathieu Narcy, Guillaume Pierné

16-5. Le conformisme des recruteurs: une expérience contrôlée

Florent Fremigacci, Rémi Le Gall, Yannick L'Horty, Pascale Petit

16-4. Sélectionner des territoires de contrôle pour évaluer une politique localisée : le cas des territoires de soin numériques

Sophie Buffeteau, Yannick L'Horty

16-3. Discrimination à l'embauche à l'encontre des femmes dans le secteur du bâtiment : les résultats d'un testing en Ile-De-France

Emmanuel Duguet, Souleymane Mbaye, Loïc Du Parquet et Pascale Petit

16-2. Accès à l'emploi selon l'âge et le genre: Les résultats d'une expérience contrôlée

Laetitia Challe, Florent Fremigacci, François Langot, Yannick L'Horty, Loïc Du Parquet et Pascale Petit

16-1. Faut-il encourager les étudiants à améliorer leur orthographe?

Estelle Bellity, Fabrice Gilles, Yannick L'Horty, Laurent Sarfati

TEPP Rapports de Recherche 2015

15-5. A la recherche des incitations perdues : pour une fusion de la prime d'activité, de la CSG, des cotisations sociales et de l'impôt sur le revenu

Etienne Lehmann

15-4. Crise économique, durée du chômage et accès local à l'emploi : Eléments d'analyse et pistes d'actions de politique publique locale

Mathieu Bunel, Elisabeth Tovar

15-3. L'adresse contribue-t-elle à expliquer les écarts de salaires ? Le cas de jeunes sortant du système scolaire

Emilia Ene Jones, Florent Sari

15-2. Analyse spatiale de l'espace urbain : le cas de l'agglomération lyonnaise

Emilie Arnoult, Florent Sari

15-1. Les effets de la crise sur les disparités locales de sorties du chômage : une première exploration en Rhône-Alpes

Yannick L'Horty, Emmanuel Duguet, Florent Sari

TEPP Rapports de Recherche 2014

14-6. Dépréciation du capital humain et formation continue au cours du cycle de vie : quelle dynamique des externalités sociales ?

Arnaud Chéron, Anthony Terriau

14-5. La persistance du chômage ultra-marin

Yannick L'Horty

14-4. Grèves et productivité du travail : Application au cas français

Jérémy Tanguy

14-3. Le non-recours au RSA "socle seul": L'hypothèse du patrimoine

Sylvain Chareyron

14-2. Une évaluation de l'impact de l'aménagement des conditions de travail sur la reprise du travail après un cancer

Emmanuel Duguet, Christine Le Clainche

14-1. Renforcer la progressivité des prélèvements sociaux

Yannick L'Horty, Etienne Lehmann

TEPP Rapports de Recherche 2013

13-10. La discrimination à l'entrée des établissements scolaires privés : les résultats d'une expérience contrôlée

Loïc du Parquet, Thomas Brodaty, Pascale Petit

13-9. Simuler les politiques locales favorisant l'accessibilité à l'emploi

Mathieu Bunel, Elisabeth Tovar

13-8. Le paradoxe des nouvelles politiques d'insertion

Jekaterina Dmitrijeva, Florent Fremigacci, Yannick L'Horty

13-7. L'emploi des seniors : un réexamen des écarts de taux d'emploi européens

Laetitia Challe

13-6. Effets de quartier, effet de département : discrimination liée au lieu de résidence et accès à l'emploi

Pascale Petit, Mathieu Bunel, Emilia Ene Jones, Yannick L'Horty

13-5. Comment améliorer la qualité des emplois salariés exercés par les étudiants ? Les enseignements d'une expérience contrôlée

Jekaterina Dmitrijeva, Yannick L'Horty, Loïc Du Parquet, Pascale Petit

13-4. Evaluer l'efficacité d'une campagne de valorisation du bénévolat : les enseignements de deux expériences contrôlées sur le marché du travail

Thomas Brodaty, Céline Emond, Yannick L'Horty, Loïc Du Parquet, Pascale Petit

13-3. Les différents parcours offerts par l'Education Nationale procurent-ils les mêmes chances d'accéder à l'emploi?

Florent Fremigacci, Yannick L'Horty, Loïc du Parquet, Pascale Petit

13-2. Faut-il subventionner le permis de conduire des jeunes en difficulté d'insertion ?

Yannick L'Horty, Emmanuel Duguet, Pascale Petit, Bénédicte Rouland, Yiyi Tao

13-1. Anatomie d'une politique régionale de lutte contre les discriminations

Yannick L'Horty

TEPP Rapports de Recherche 2012

12-9. Emploi et territoire : réparer les fractures

Yannick L'Horty

12-8. Inadéquation des qualifications et fracture spatiale

Frédéric Gavrel, Nathalie Georges, Yannick L'Horty, Isabelle Lebon

12-7. Comment réduire la fracture spatiale ? Une application en Île-de-France

Nathalie Georges, Yannick L'Horty, Florent Sari

12-6. L'accès à l'emploi après un CAP ou un baccalauréat professionnel : une évaluation expérimentale

Florent Fremigacci, Yannick L'Horty, Loïc du Parquet, Pascale Petit

12-5. Discriminations à l'embauche des jeunes en Île-de-France : un diplôme plus élevé compense-t-il une origine maghrébine ?

Emilia Ene Jones

12-4. Evaluer les réformes des exonérations générales de cotisations sociales

Mathieu Bunel, Céline Emond, Yannick L'Horty

12-3. Evaluer un dispositif sectoriel d'aide à l'emploi : l'exemple des hôtels cafés restaurants de 2004 à 2009

Mathieu Bunel

12-2. L'intermédiation financière dans l'analyse macroéconomique : le défi de la crise

Eleni Iliopoulos, Thepthida Sopraseuth

12-1. _Etre Meilleur Apprenti de France : quels effets sur l'accès à l'emploi ? Les enseignements de deux expériences contrôlées sur des jeunes d'Ile-de-France

Pascale Petit, Florent Fremigacci, Loïc Du Parquet, Guillaume Pierre

TEPP Rapports de Recherche 2011

11-14. Quelles politiques publiques pour protéger la biodiversité ? Une analyse spatiale
Jean De Beir, Céline Emond, Yannick L'Horty, Laetitia Tuffery

11-13. Le grand Paris de l'emploi
Yannick L'Horty, Florent Sari

11-12. Le WIKI IO : réduire les risques de décrochage et d'abandon à la sortie du collège
Solène Coursaget, Emmanuel Duguet, Yannick L'Horty, Pascale Petit, Emmanuel Quenson

11-11. Pourquoi tant de chômeurs à Paris ?
Yannick L'Horty, Florent Sari

11-10. Les effets des aides publiques aux hôtels cafés restaurants et leurs interactions : une évaluation sur micro-données d'entreprises
Mathieu Bunel, Yannick L'Horty

11-9. Evaluer l'impact d'un micro-programme social : une étude de cas expérimentale
Yannick L'Horty, Emmanuel Duguet, Pascale Petit

11-8. Discrimination résidentielle et origine ethnique : une étude expérimentale en Île-de-France
Pascale Petit, Emmanuel Duguet, Yannick L'Horty

11-7. "10 000 permis pour réussir". Evaluation quantitative
Yannick L'Horty, Emmanuel Duguet, Sophie Kaltenmark, Pascale Petit

11-6. Les effets du bénévolat sur l'accès à l'emploi. Une expérience contrôlée sur des jeunes qualifiés d'Île-de-France
Jonathan Bougard, Thomas Brodaty, Céline Emond, Yannick L'Horty, Loïc Du Parquet, Pascale Petit

11-5. Discrimination à l'embauche des jeunes franciliens et intersectionnalité du sexe et de l'origine : les résultats d'un testing
Pascale Petit, Emmanuel Duguet, Yannick L'Horty, Loïc Du Parquet, Florent Sari

11-4. Ce que font les villes pour les ménages pauvres. Résultat d'une enquête auprès des villes de plus de 20 000 habitants
Denis Anne, Céline Emond, Yannick L'Horty

11-3. Être mobile pour trouver un emploi? Les enseignements d'une expérimentation en région parisienne
Loïc Du Parquet, Emmanuel Duguet, Yannick L'Horty, Pascale Petit, Florent Sari

11-2. Comment développer les emplois favorables à la biodiversité en Île-de-France ?
Jean de Beir, Céline Emond, Yannick L'Horty, Laëtitia Tuffery

11-1. Les effets du lieu de résidence sur l'accès à l'emploi : une expérience contrôlée sur des jeunes qualifiés en Île-de-France
Yannick L'Horty, Emmanuel Duguet, Loïc du Parquet, Pascale Petit, Florent Sari

La Fédération TEPP

La fédération de recherche « Théorie et Evaluation des Politiques publiques » (FR 2042 CNRS) rassemble des équipes de recherche en Economie, Sociologie et Gestion :

- **L'Equipe de Recherche sur l'Utilisation des Données Individuelles en lien avec la Théorie Economique, ERUDITE**, équipe d'accueil n°437 rattachée à l'Université Paris-Est Créteil et à l'Université Gustave Eiffel ;
- Le **Centre de Recherches en Economie et en Management, CREM**, unité mixte de recherche n°6211 rattachée au CNRS, à l'Université de Rennes 1 et à l'Université de Caen Basse-Normandie ;
- Le **Centre Pierre Naville, CPN**, équipe d'accueil n°2543 rattachée à l'Université d'Evry-Paris Saclay ;
- Le **Centre de Recherche en Economie et Droit, CRED**, équipe d'accueil n°7321, rattachée à l'Université Panthéon-Assas ;
- Le **Centre d'Etude des Politiques Economiques, EPEE**, équipe d'accueil n°2177 rattachée à l'Université d'Evry Paris-Saclay ;
- Le **Groupe d'Analyse des Itinéraires et des Niveaux Salariaux, GAINS**, équipe d'accueil n°2167 rattachée à Le Mans Université ;
- Le **Groupe de Recherche ANgevin en Économie et Management, GRANEM**, unité mixte de recherche UMR-MA n°49 rattachée à l'Université d'Angers ;
- Le **Laboratoire d'Economie et de Management Nantes-Atlantique, LEMNA**, équipe d'accueil n°4272, rattachée à Nantes Université ;
- Le **Laboratoire interdisciplinaire d'étude du politique Hannah Arendt - Paris-Est, LIPHA-PE**, équipe d'accueil n°7373 rattachée à l'Université Paris-Est Créteil et à l'Université Gustave Eiffel ;
- Le **Centre d'Economie et de Management de l'Océan Indien, CEMOI**, équipe d'accueil n°13, rattachée à l'Université de la Réunion ;
- Le **Laboratoire d'économie de Poitiers, LÉP**, équipe d'accueil n°2249, rattachée à l'Université de Poitiers ;
- L'UMR **Structures et marchés agricoles, ressources et territoires, SMART**, unité mixte de recherche n°1302, rattachée à l'INRAE et à l'Institut Agro Rennes-Angers.

TEPP rassemble 230 enseignants-chercheurs et 100 doctorants. Elle est à la fois l'un des principaux opérateurs académiques d'évaluation de politiques publiques en France, et la plus grande fédération pluridisciplinaire de recherche sur le travail et l'emploi. Elle répond à la demande d'évaluation d'impact de programmes sociaux à l'aide de technologies avancées combinant modélisations théoriques et économétriques, techniques de recherche qualitatives et expériences contrôlées.